

PASSEPORTS – MINEURS**(Validité 5 ans)**

La demande ET la remise du passeport se font SUR RENDEZ-VOUS au 02.98.04.00.11, en mairie de Lannilis.

Présence obligatoire du demandeur pour la demande ET la remise.

Le dossier doit être complet pour permettre l'enregistrement de la demande : documents **ORIGINAUX**.

Merci d'apporter votre stylo (encre noire) pour les signatures, lors de la demande et de la remise

Date de rendez-vous :

.....

1^{ère} demande	Renouvellement	Perte ou Vol
<p>☞ Formulaire de demande (Cerfa 12100-02) :</p> <p>. Soit faire une pré-demande sur : https://ants.gouv.fr/ (conseillé) – relever n° de pré-demande + n° de timbre fiscal ou imprimer récépissé</p> <p>. Soit remplir le Cerfa papier de façon manuscrite EN MAJUSCULES, EN NOIR et avec LES ACCENTS ÉVENTUELS (remis en mairie).</p>	<p>☞ Formulaire de demande (Cerfa 12100-02) :</p> <p>. Soit faire une pré-demande sur : https://ants.gouv.fr/ (conseillé) – relever n° de pré-demande + n° de timbre fiscal ou imprimer récépissé</p> <p>. Soit remplir le Cerfa papier de façon manuscrite EN MAJUSCULES, EN NOIR et avec LES ACCENTS ÉVENTUELS (remis en mairie).</p>	<p>☞ Formulaire de demande (Cerfa 12100-02) :</p> <p>. Soit faire une pré-demande sur : https://ants.gouv.fr/ (conseillé) – relever n° de pré-demande + n° de timbre fiscal ou imprimer récépissé</p> <p>. Soit remplir le Cerfa papier de façon manuscrite EN MAJUSCULES, EN NOIR et avec LES ACCENTS ÉVENTUELS (remis en mairie).</p>
<p>☞ 1 photo d'identité de – de 6 mois, en couleur, sans lunettes (photographe ou photomaton agréé) : NE PAS DÉCOUPER LA PLANCHE DE PHOTOS</p> <p>☞ 1 justificatif de domicile de - d'un an des parents (impôts, attestation pôle emploi, facture téléphone, électricité, ordures ménagères, ...)</p> <p>☞ CNI* du mineur en cours de validité ou périmée depuis - de 5 ans OU acte de naissance de - de 3 mois (IMPORTANT : si le lieu de naissance adhère au système de dématérialisation des actes, il est inutile de le fournir – à vérifier sur : https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation)</p> <p>☞ Timbres fiscaux : 17 € (- de 15 ans) ou 42 € (+ de 15 ans) Achat en ligne sur https://timbres.impots.gouv.fr/ ou dans les bureaux de tabac ou à la Trésorerie</p> <p>☞ Pièce d'identité du parent qui dépose la demande</p> <p><u>Si garde alternée</u> : jugement complet ou convention + justificatif de domicile des 2 parents + pièce d'identité des 2 parents.</p> <p>Renseignements à fournir : FILIATION : nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents.</p>	<p>☞ 1 photo d'identité de – de 6 mois, en couleur, sans lunettes (photographe ou photomaton agréé) : NE PAS DÉCOUPER LA PLANCHE DE PHOTOS</p> <p>☞ 1 justificatif de domicile de - d'un an des parents (impôts, attestation pôle emploi, facture téléphone, électricité, ordures ménagères, ...)</p> <p>☞ Ancien passeport</p> <p>Si passeport périmé depuis + de 2 ans : CNI* du mineur en cours de validité ou périmée depuis – de 5 ans <u>OU</u> acte de naissance de - de 3 mois (IMPORTANT : si le lieu de naissance adhère au système de dématérialisation des actes, il est inutile de le fournir – à vérifier sur : https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation)</p> <p>☞ Timbres fiscaux : 17 € (- de 15 ans) ou 42 € (+ de 15 ans) Achat en ligne sur https://timbres.impots.gouv.fr/ ou dans les bureaux de tabac ou à la Trésorerie</p> <p>☞ Pièce d'identité du parent qui dépose la demande</p> <p><u>Si garde alternée</u> : jugement complet ou convention + justificatif de domicile des 2 parents + pièce d'identité des 2 parents.</p> <p>Renseignements à fournir : FILIATION : nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents.</p>	<p>☞ 1 photo d'identité de – de 6 mois, en couleur, sans lunettes (photographe ou photomaton agréé) : NE PAS DÉCOUPER LA PLANCHE DE PHOTOS</p> <p>☞ 1 justificatif de domicile de - d'un an des parents (impôts, attestation pôle emploi, facture téléphone, électricité, ordures ménagères, ...)</p> <p>☞ CNI* du mineur en cours de validité ou périmé depuis - de 5 ans OU acte de naissance de - de 3 mois (IMPORTANT : si le lieu de naissance adhère au système de dématérialisation des actes, il est inutile de le fournir – à vérifier sur : https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation)</p> <p>☞ Déclaration de perte (imprimé disponible en mairie ou sur service-public.fr (cerfa n° 14011*01) ou de vol (gendarmerie))</p> <p>☞ Timbres fiscaux : 17 € (- de 15 ans) ou 42 € (+ de 15 ans) Achat en ligne sur https://timbres.impots.gouv.fr/ ou dans les bureaux de tabac ou à la Trésorerie</p> <p>☞ Pièce d'identité du parent qui dépose la demande</p> <p><u>Si garde alternée</u> : jugement complet ou convention + justificatif de domicile des 2 parents + pièce d'identité des 2 parents.</p> <p>Renseignements à fournir : FILIATION : nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents.</p>

*CNI : Carte Nationale d'Identité